

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 7 OCTOBRE 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 16 septembre 2019
 - 4.2 Séance extraordinaire du 20 septembre 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies
 - 5.3 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins
 - 5.4 Règlement d'emprunt numéro 1220-1-2019 – emprunt temporaire
 - 5.5 Grille de puisard – bris de vélo – réclamation – règlement
 - 5.6 Travaux de réfection – 193, rue Curé-Rondeau – réclamation – règlement
 - 5.7 Programme TECQ 2014-2018 – mandat d'audit
 - 5.8 Résolution numéro 276-05-2019 – procès-verbal de correction
 - 5.9 Roy et Asselin inc. – honoraires
 - 5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Stations télémétriques – Hydro Météo – mandat
 - 6.2 Surveillance et prévision des crues sur la rivière l'Assomption – Hydro Météo – mandat
 - 6.3 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018
 - 6.4 Utilisation de locaux disponibles en cas de situation d'urgence – municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes – entente
 - 6.5 Végétation – dégagement des fils de moyenne tension – demande à Hydro-Québec
 - 6.6 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 1
 - 6.7 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – certificat de paiement no 3

6.8 Réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston – Sintra inc. – certificat de paiement final

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes

7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1257-2019 autorisant les golfs miniatures à titre d'usage complémentaire et modifiant les conditions d'émission des permis de construction et d'implantation des pavillons amovibles et des piscines

7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00580 (40, avenue des Merisiers)

7.4 Dérogation mineure numéro 2019-00585 (32, boulevard Antonio-Barrette)

7.5 Étude de PIIA – projet de remplacement d'un panneau de l'enseigne sur bâtiment – 85-87, rue Coulombe

7.6 Étude de PIIA – projet de construction d'un immeuble résidentiel mixte incluant l'aménagement du stationnement – lots 4 925 810 et 4 925 811

7.7 Étude de PIIA – projet de modification d'une enseigne – 576, Route 131

7.8 Gestion de l'eau potable 2018 – rapport annuel

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activités de financement – autorisation

8.2 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière

8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

8.4 Journée internationale des Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Acquisition de matériel hivernal – demande d'aide financière – Kino-Québec

9.2 Programmation de loisirs – automne 2019

9.3 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion – renouvellement

9.4 Sport élite – demande de contribution municipale – soccer

9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – triathlon

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle – automne 2020 – ajouts

10.2 Bulletin d'informations municipales Le Prairiquois – impression

11. AUTRES SUJETS

11.1 Destruction de documents

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Absence motivée :

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse profite du moment de réflexion pour inviter les membres du conseil à avoir une pensée à la mémoire de madame Colette R. Desjardins, décédée ce matin, laquelle a été conseillère à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pendant 23 ans, soit de 1990 à 2013.

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

535-10-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

7.6 Étude de PIIA – projet de construction d'un immeuble résidentiel mixte incluant l'aménagement du stationnement – lots 4 925 810 et 4 925 811

3. DEMANDES VERBALES

Madame Geneviève Beudet constate que l'adoption finale du règlement 1251-2019 est prévue au point 7.1 de l'ordre du jour et aimerait savoir si plusieurs zones ont fait des demandes de participation à un référendum pour ce règlement.

On lui indique que la Ville a reçu des demandes de participation à un référendum pour les trois zones pour lesquelles elle a elle-même déposé les demandes, soit les zones R-1 203, R-1 282-1 et R-1 282-2. Aucune autre demande n'a été déposée. On mentionne également que la tenue de registre aura lieu le 24 octobre prochain entre 9 h et 19 h à l'hôtel de Ville.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 16 septembre 2019

536-10-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

537-10-2019 **4.2 Séance extraordinaire du 20 septembre 2019**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

538-10-2019 **5.1 Liste des chèques – approbation**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 16 septembre au 7 octobre 2019 inclusivement et totalisant une somme de 1 436 032,93 \$.

539-10-2019 **5.2 Avis de motion – règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies**

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies.

540-10-2019 **Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies**

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1150-1-2019 modifiant le règlement 1150-2016 concernant la prévention des incendies.

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins

541-10-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins

542-10-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1258-2019 afin de décréter l'emprunt d'une somme de 85 000 \$ pour assurer le financement de la contribution de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement au projet de rénovations majeures des espaces de la salle Rolland-Brunelle du Centre culturel Desjardins.

5.4 Règlement d'emprunt numéro 1220-1-2019 – emprunt temporaire

543-10-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1220-1-2019 amendant le règlement 1220-2018 décrétant des travaux de rénovation du bâtiment communautaire sis au 34, 1^{ière} avenue en augmentant l'emprunt à une somme de 2 942 680 \$, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1220-1-2019;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

544-10-2019 **5.5 Grille de puisard – bris de vélo – réclamation – règlement**

ATTENDU QUE monsieur Guy Lafortune réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des dommages subis à son vélo, le ou vers le 29 août 2019, dû au mauvais sens d'une grille de puisard pour le passage des vélos à l'intersection des rues Brûlé et Gauthier, causant ainsi le bris de sa roue de bicyclette;

ATTENDU la recommandation du 25 septembre 2019 de madame Sylvie Malo, greffière, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 132,21 \$ à monsieur Guy Lafortune en paiement complet et final de la facture numéro 512-901 datée du 18 septembre 2019.

545-10-2019 **5.6 Travaux de réfection – 193, rue Curé-Rondeau – réclamation – règlement**

ATTENDU QUE madame Sylvie Bacon, propriétaire de l'immeuble situé au 193, rue Curé-Rondeau, réclame de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies le remboursement des dommages subis à son entrée de cour, suite aux travaux de réfection (égout / aqueduc) qui ont eu lieu à l'été 2018;

ATTENDU la recommandation du 19 septembre 2019 de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, concernant cette réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer la somme de 745,86 \$ à madame Sylvie Bacon en paiement complet et final de la facture de Pavage LP datée du 22 août 2019, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1199-2018.

546-10-2019 **5.7 Programme TECQ 2014-2018 – mandat d'audit**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a obtenu du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, des subventions dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, pour différents projets;

ATTENDU QU'à la fin de ces projets, une déclaration finale de réalisation des travaux doit être attestée par un vérificateur externe qui doit certifier que toutes les conditions de versement de l'aide financière ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies mandate la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., afin de procéder à la vérification d'usage des projets à la programmation TECQ 2014-2018, le tout pour un montant en honoraires variant de 3 900 \$ à 4 500 \$, taxes en sus, selon l'offre de services de DCA comptable professionnel agréé inc. datée du 1^{er} octobre 2019.

5.8 Résolution numéro 276-05-2019 – procès-verbal de correction

Monsieur Serge Landreville dépose le procès-verbal de correction rédigé par madame Sylvie Malo, greffière, concernant la résolution 276-05-2019.

5.9 Roy et Asselin inc. – honoraires

547-10-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services du cabinet d'avocats Roy et Asselin inc., pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy et Asselin inc. les honoraires professionnels au montant de 129,35 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 août 2019.

5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

548-10-2019

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 174-03-2018, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la représenter en matière juridique relativement à l'analyse du dossier d'emprises du boulevard Firestone Est;

ATTENDU la recommandation de monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, en date du 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels au montant de 1 701,35 \$ pour les services rendus du 11 avril au 24 juillet 2019 dans le dossier d'emprises du boulevard Firestone Est.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

549-10-2019

6.1 Stations télémétriques – Hydro Météo – mandat

ATTENDU QU'une offre de service est soumise à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour effectuer des entretiens et opérations aux stations télémétriques pour la période de novembre 2019 à octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro Météo inc. afin d'effectuer les entretiens et opérations aux stations télémétriques pour la période de novembre 2019 à octobre 2020, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 19 septembre 2019, pour le prix de 1 977,50 \$ ainsi qu'un frais d'abonnement cellulaire au coût de 480 \$, taxes en sus;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

550-10-2019

6.2 Surveillance et prévision des crues sur la rivière l'Assomption – Hydro Météo – mandat

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle son contrat avec Hydro Météo inc. pour effectuer la surveillance et la prévision des crues sur la rivière l'Assomption pour la saison 2019-2020, le tout selon les termes et conditions décrits à l'offre de services du 12 septembre 2019, pour le prix de 17 283,90 \$, taxes en sus;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

551-10-2019

6.3 Programme de remboursement d'une partie des revenus de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a accepté, le 8 février 2019, la programmation révisée de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relative au versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*, telle qu'adoptée par la résolution numéro 463-10-2016 de la Ville et amendée par les résolutions numéro 529-11-2016, 313-05-2017, 676-11-2017, 071-02-218 et 779-12-2018;

ATTENDU QUE la Ville désire qualifier des dépenses déjà effectuées dans les années 2014 à 2018 à la TECQ 2014-2018 afin de pouvoir libérer du financement de la TECQ 2019-2023 pour les dépenses de l'année 2019;

ATTENDU QUE la programmation TECQ de la Ville acceptée par le MAMH identifiait un projet de priorité 3 visant la réfection des infrastructures de la rue Brulé;

ATTENDU QUE la Ville désire remplacer, à sa programmation TECQ, le projet de réfection précité par trois projets de priorité 4 en voirie locale;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour donner suite à la réalisation de travaux, de réviser le coût de certains projets à la programmation TECQ 2014-2018 de la Ville déjà acceptée par le MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu de transmettre une programmation de travaux révisée afin :

- de modifier le projet P1418-3-3 de la liste des projets de priorité 3 (Réfection des infrastructures de la rue Brulé) afin de reporter les coûts finaux des travaux effectués en 2019 à la programmation TECQ 2019-2023;
- d'ajouter à la liste des projets de priorité 4 les travaux de réfection de pavage de la rue Des Lilas et des Ormes (P1418-4-2), de la rue Beau pied (P1418-4 -3) et de la rue Bois-Franc (P1418-4-4). Les coûts indiqués représentent les coûts réels des travaux déjà effectués;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise le dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution et de tous les autres documents exigés par le MAMH en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre dudit ministère;

QUE la Ville s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux TECQ 2014-2018 révisée selon les termes de la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

6.4 Utilisation de locaux disponibles en cas de situation d'urgence – municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes – entente

552-10-2019

ATTENDU la demande de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes datée du 22 août 2019 concernant l'utilisation de locaux disponibles à titre de centre d'hébergement, centre de services aux sinistrés et/ou centre de coordination en cas de situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, une entente avec la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, relativement à l'utilisation de locaux disponibles à titre de centre d'hébergement, centre de services aux sinistrés et/ou centre de coordination en cas de situation d'urgence.

6.5 Végétation – dégagement des fils de moyenne tension – demande à Hydro-Québec

553-10-2019

ATTENDU QU'on nous signale six (6) pannes de courant en 2019 sur la rue Jetté à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE ce secteur comporte plusieurs immeubles à clientèle vulnérable dont l'école des Prairies (école primaire), la Résidence des Prairies (immeubles de 55 logements pour les personnes âgées), le bâtiment des organismes ainsi que le Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies.

ATTENDU QUE quatre (4) des six (6) pannes répertoriées sont causées par la végétation;

ATTENDU QU'en consultant le site web d'Hydro-Québec, nous constatons que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ne fait pas partie du programme triennal de dégagement de la végétation des fils de moyenne tension;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à Hydro-Québec de revoir sa planification de façon à éviter qu'il y ait de nouvelles pannes de courant sur la rue Jetté en raison de la végétation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'une demande soit adressée à Hydro-Québec afin que le secteur de la rue Jetté à Notre-Dame-des-Prairies soit priorisé à l'intérieur de la planification de dégagement de la végétation des fils de moyenne tension, et ce, dès le printemps 2020.

6.6 Réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 1

554-10-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection des infrastructures et de la voirie sur les rues Vanier et Roy;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 1 et en recommande le paiement dans sa lettre du 17 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Généreux Construction inc. la somme de 391 462,43 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1241-2019.

6.7 Amélioration de la sécurité – rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies – Jobert inc. – certificat de paiement no 3

555-10-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Jobert inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'amélioration de la sécurité des rues formant le quadrilatère de l'école des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Désy, ingénieur de CLA Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 2 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Jobert inc. la somme de 37 800,02\$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1235-2019.

6.8 Réfection du pavage et ajout d'une piste cyclable – avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston – Sintra inc. – certificat de paiement final

556-10-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage et de l'ajout d'une piste cyclable sur l'avenue des Clercs entre le rang Sainte-Julie et l'avenue Gaston;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de CLA experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement final et en recommande le paiement dans sa lettre du 25 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 8 795,61 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1182-2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption finale – règlement numéro 1251-2019 visant à retirer un terrain de la zone Rx-205 afin d'y autoriser les projets intégrés, le tout dans le prolongement de la rue des Violettes

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1251-2019 ainsi que sa portée.

557-10-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, la version finale du règlement numéro 1251-2019 :

- modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en procédant à la création de la zone R-3 349 à même une partie de la zone Rx-205 et de la zone R-1 203 se trouvant au nord de la rue des Tournesols;
- autorisant des usages résidentiels R-1 à R-3 au sein de la nouvelle zone dans une structure en projet intégré;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

7.2 Adoption second projet – règlement numéro 1257-2019 autorisant les golfs miniatures à titre d'usage complémentaire et modifiant les conditions d'émission des permis de construction et d'implantation des pavillons amovibles et des piscines

558-10-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modifications, le second projet de règlement numéro 1257-2019 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, afin de :

- préciser la liste des travaux ne nécessitant pas de permis de construction;
- intégrer des normes visant à faciliter l'implantation d'un pavillon-jardin amovible;
- modifier les dispositions en lien aux piscines résidentielles dans le but d'assurer la sécurité autour de celles-ci;
- ajouter à la liste des usages complémentaires autorisés les golfs miniatures et préciser les conditions en lien à leur autorisation.

**7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00580
(40, avenue des Merisiers)**

559-10-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 096 située au 40, avenue des Merisiers;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser l'aménagement d'un bureau utilisé aux fins d'opérer un usage complémentaire à un usage résidentiel de type agence de voyages à l'intérieur d'un garage et d'y apporter une modification à l'architecture en remplaçant la porte de garage par une porte double, le tout dérogeant à l'article 3.5.1.1 du règlement de zonage 300-C-1990, tel qu'amendé, stipulant que les bureaux doivent être aménagés à l'intérieur de la résidence et qu'aucune modification à l'architecture du bâtiment ne doit être visible de l'extérieur;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00580 et la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00580 soit refusée.

**7.4 Dérogation mineure numéro 2019-00585
(32, boulevard Antonio-Barrette)**

560-10-2019

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 889 située au 32, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la reconstruction d'une partie de bâtiment située à une distance de 3,32 mètres de la ligne arrière et à 1,81 mètre de la ligne latérale, le tout alors que les marges arrière et latérales applicables à l'intérieur de la zone sont respectivement de 6 mètres et de 2 mètres. La présente mesure déroge aux normes prévues au sein de la grille des usages et normes de la zone R-5 305, le tout tel que prescrit au règlement de zonage 300-C-1990. Le bâtiment en question a perdu ses droits acquis suite à une démolition involontaire;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00585 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00585 soit acceptée.

7.5 Étude de PIIA – projet de remplacement d'un panonceau de l'enseigne sur bâtiment – 85-87, rue Coulombe

561-10-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 85-87, rue Coulombe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de remplacement d'un panonceau de l'enseigne sur bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées au visuel de l'enseigne conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, notamment au niveau du retrait de l'encadré, et attendu l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) modifié déposé en regard de l'immeuble situé au 85-87, rue Coulombe, ayant pour objet le remplacement d'un panonceau de l'enseigne sur bâtiment érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

7.6 Étude de PIIA – projet de construction d'un immeuble résidentiel mixte incluant l'aménagement du stationnement – lots 4 925 810 et 4 925 811

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

7.7 Étude de PIIA – projet de modification d'une enseigne – 576, Route 131

562-10-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble situé au 576, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la modification d'une enseigne dédié à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble situé au 576, Route 131, ayant pour objet d'autoriser la modification d'une enseigne dédié à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.8 Gestion de l'eau potable 2018 – rapport annuel

Monsieur Serge Landreville dépose le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2018 préparé par monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies – activités de financement – autorisation

563-10-2019

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies l'autorisation de tenir des activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU QU'il a également a manifesté son intérêt à s'occuper de la vente de nourriture et boisson lors de la Fête nationale 2020 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU la recommandation du 27 septembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies entérine l'activité de vente de calendriers (porte-à-porte) effectuée par le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies le 5 octobre dernier et autorise cet organisme à tenir une activité de bouteille-o-thon à la mi-novembre 2019 ainsi qu'une activité de financement pont payant le 9 mai 2020;

QUE la Ville confie au Groupe scout de Notre-Dame-des-Prairies la charge de la vente de nourriture et de boisson lors de la Fête nationale 2020.

8.2 Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière – contribution financière

564-10-2019

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 750 \$ à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) en échange d'une visibilité « Diamant » dans le cadre de la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

8.3 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

565-10-2019

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 23 juin au 14 septembre 2019;

ATTENDU la recommandation du 1^{er} octobre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 23 juin au 14 septembre 2019.

8.4 Journée internationale des Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort

566-10-2019

ATTENDU QUE c'est un montréalais, monsieur Warren Allmand, alors sollicitateur général, qui a déposé et fait adopter en 1976 un projet de loi abolissant la peine de mort au Canada;

ATTENDU QU'en 2013, ce sont 1 682 villes de 89 pays autour du monde qui se sont associées à la Journée internationale « Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort », dont Rome, Bruxelles, Berlin, Mexico, Vienne, Paris, Stockholm et Bogota;

ATTENDU QUE plusieurs villes canadiennes et québécoises y participent aussi, notamment Ottawa, Toronto, Saint-Jérôme, Boucherville et Saint-Lambert;

ATTENDU QUE de nombreuses exécutions ont encore lieu chaque année dans plusieurs pays et que la sensibilisation du public demeure essentielle;

ATTENDU QU'Amnistie internationale s'oppose à la peine capitale sans réserve et en toutes circonstances et considère que cette dernière est un affront à la dignité humaine : chaque exécution est un symptôme d'une culture de la violence plutôt qu'une solution à cette violence;

ATTENDU QUE le nombre de pays dans le monde recourant à la peine de mort est en régression constante depuis 25 ans, il y a eu 682 exécutions (sans compter les milliers en Chine) qui ont eu lieu à travers le monde depuis 2012;

ATTENDU QUE même si la peine de mort a été abolie en 1976 au Canada, des craintes resurgissent de façon périodique à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que la Ville de Notre-Dame-des-Prairies est opposée au recours à la peine de mort en tout temps et pour quelque motif que ce soit.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Acquisition de matériel hivernal – demande d'aide financière – Kino-Québec

567-10-2019

ATTENDU QUE Loisir et Sport Lanaudière a fait parvenir à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies un appel de projets pour acquisition de matériel hivernal, lequel est rendu possible grâce à un soutien de Kino-Québec en collaboration avec le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Québec;

ATTENDU QUE cet appel de projet vise à encourager la pratique régulière d'activités physiques auprès de toutes les clientèles, encourager les milieux à améliorer et diversifier la qualité de leur offre de services et soutenir l'acquisition de matériel durable et accessible à la population qui favorise la pratique d'activité physique et de plein air;

ATTENDU la recommandation datée du 1^{er} octobre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du projet d'acquisition de patins à glace auprès du programme financier d'activités physiques de Kino-Québec;

QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du service des loisirs et des saines habitudes de vie de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit et est autorisée à signer les documents découlant de la présente résolution.

568-10-2019

9.2 Programmation de loisirs – automne 2019

ATTENDU QUE la programmation de loisirs – automne 2019 élaborée par le Service des loisirs et des saines habitudes de vie été présentée aux membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'ENTÉRINER la programmation de loisirs pour l'automne 2019 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

PROGRAMMATION AUTOMNE 2019

TOUTS-PETITS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Ateliers de psychomotricité 4-5 ans 8 cours Début le 8 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 25,50 \$ = 204,00 \$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 407,20 \$	Professeure : Annie Poissant 8 cours X 41 \$ = 328,00 \$ A.S. = 59,04 \$ Frais d'admin. 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39 \$

PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio musculation maman/bébé NOUVEAUTÉ Début le 7 octobre 2019 Min : 10 duos Max : 15 duos	1 duos X 43,25 \$ = 43,25 \$ 50 % = <u>43,14 \$</u> Total : 86,39 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 duo X 78,27 \$ = 78,27 \$ Frais d'admin 5%= <u>3,91 \$</u> TOTAL : 82,18 \$ Total avec taxes : 86,30 \$
Pirouette et Cabriole 2-4 ans 8 cours Début le 8 octobre 2019 Min : 6 duos Max : 8 duos	6 duos X 34 \$ = 204,00 \$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 407,20 \$	Professeure : Annie Poissant 8 cours X 41 \$ = 328,00 \$ A.S. = 59,04 \$ Frais d'admin. 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39 \$
Yoga avec bébé 2-8 mois 8 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 8 duos Max : 10 duos	8 duos X 32 \$ = 256,00 \$ 50% = <u>256,20 \$</u> Total : 512,00 \$	Professeur : Yoga Maternité 8 h X 61 \$ = 488,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,40 \$</u> Total : 512,40 \$

ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Autodéfense Krav Maga 6-9 ans 8 cours Début le 8 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	1 part. X 34 \$ = 34,00 \$ 50 % = <u>33,86 \$</u> Total : 67,86 \$	Professeur : C.E.I Joliette 1 part. X 64,50 \$ = 64,50 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,23 \$</u> Total : 67,73 \$
Badminton 7-12 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 9 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	1 part. X 26,25 \$ = 26,25 \$ 50 % = <u>26,25 \$</u> Total : 52,50 \$	Professeur : ABRL 1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,50 \$</u> Total : 52,50 \$
Brixologie/Robotique 8-12 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 9 octobre 2019 Min: 15 Max : 20	1 part. X 61 \$ = 61,00 \$ 50 % = <u>60,57 \$</u> Total : 121,57 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 110 \$ = 110,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>5,50 \$</u> TOTAL : <u>115,50 \$</u> Total avec taxes : 121,15 \$
Chorale 8-12 ans 8 cours Début le 8 octobre 2019 Min : 8 Max : 15	8 ins. X 37,50 \$ = 300,00 \$ 50 % = <u>299,85 \$</u> Total : 599,85 \$	Professeur : École de musique de Joliette 8 h X 68 \$ = 544,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>27,20 \$</u> TOTAL : <u>571,20 \$</u> Total avec taxes : 599,69 \$
Cuisine 6-12 ans 8 cours Début 15 octobre 2019 Min : 12 Max : 12	12 part. X 57 \$ = 684,00 \$ 50 % = <u>663,00 \$</u> Total : 1347 \$	Professeure : Lise Jollet 12 h X 35 \$ = 420,00 \$ 12h X 15,79 \$ = 190,00 \$ A.S = 110,00 \$ Matériel = 563,00 \$ Frais d'admin 5% = 64,00 \$ Total : 1 347,00 \$
Danse Urbaine 8-12 ans 8 cours Début le 11 octobre 2019 Min : 10 Max : 12	10 ins. X 53 \$ = 530,00 \$ 50 % = <u>529,14 \$</u> Total : 1 059,14 \$	Professeure : Production P.L 8 cours X 120\$ = 960,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>48,00 \$</u> TOTAL : 1 008,00 \$ Total avec taxes: 1 058,27 \$
Dessin 5-12 ans 8 cours Début 9 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 28 \$ = 224,00 \$ 50 % = <u>224,20 \$</u> Total : 448,20 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>21,35 \$</u> Total : 448,39 \$
Éveil musical 6-7 ans 8 cours Début le 7 octobre 2019 Min : 6 Max : 8	6 part. X 34 \$ = 204,00 \$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 407,20 \$	Professeur : Sébastien Chartier 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Frais d'admin 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39 \$
Formation de gardiens avertis 11 ans et + 1 cours Le 19 octobre 2019 Min : 15 Max : 30	1 part. X 23,75 \$ = 23,75 \$ 50 % = <u>23,65 \$</u> Total : 47,40 \$	Professeur : MEB Formation 1 part. X 39,15 \$ = 39,15 \$ Trousse : 3,75 \$ Frais d'admin 5% = <u>2,15 \$</u> TOTAL : <u>45,05 \$</u> Total avec taxes : 47,29 \$

Guitare traditionnelle débutant 8-12 ans 8 cours Début le 7 octobre 2019 Min : 5 Max : 6	6 part. X 40,75 \$ = 203,75\$ 50 % = <u>203,20 \$</u> Total : 406,95 \$	Professeur : Sébastien Chartier 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Frais d'admin 5% = <u>19,35 \$</u> Total : 406,39 \$
Hockey cosom 6-12 ans 8 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 12 Max : 14	1 enf. X 34,15 \$ = 34,15 \$ 50 % = <u>34,17 \$</u> Total : 68,32 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> TOTAL : <u>65,10 \$</u> Total avec taxes : 68,35 \$
Motricité globale 8 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 12 Max : 20	1 enf. X 34,15 \$ = 34,15 \$ 50 % = <u>34,17 \$</u> Total : 68,32 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>3,10 \$</u> TOTAL : <u>65,10 \$</u> Total avec taxes : 68,35 \$
Mini-Mellyn 9-12 ans 8 cours Début le 3 octobre 2019 Min : 10 Max : 20	1 part. X 50 \$ = 50,00 \$ 50 % = <u>49,90 \$</u> Total : 99,90 \$	Professeur : Association des grandeurs Nature 1 part. X 95 \$ = 95,00 \$ Frais d'admin 5 % = <u>4,75 \$</u> Total : 99,75 \$
Prêts à rester seuls! 9-11 ans JOURNÉE INTENSIVE 1 cours Le 26 octobre 2019 Min : 15 Max : 25	1 part. X 19,25 \$ = 19,25 \$ 50 % = <u>19,20 \$</u> Total : 38,45 \$	Professeur : Marie-Ève Bousquet Formation 1 part. X 34,79 \$ = 34,79 \$ Frais d'admin 5% = <u>1,74 \$</u> TOTAL : <u>36,52 \$</u> Total avec taxes : 38,34 \$
Sciences 6-8 ans 8 cours Début le 9 octobre 2019 Min: 15 Max : 20	1 part. X 44,75 \$ 44,75 \$ 50 % = <u>44,65 \$</u> Total : 89,40 \$	Professeur : Évolution jeunesse 1 part. X 81 \$ = 81,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,05 \$</u> TOTAL : <u>85,05 \$</u> Total avec taxes : 89,29 \$
Sculpture sur bois 9 à 16 ans 8 cours Début le 19 octobre 2019 Min : 6 Max : 8	1 part. X 50,50 \$ = 50,50\$ 50 % = <u>50,40 \$</u> Total : 100,90 \$	Professeur : L'ASL (L'Association des artisans sculpteurs de Lanaudière) 1 part. X 96 \$ = 96,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>4,80 \$</u> Total : 100,80 \$
Yoga 6-9 ans 8 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	8 duos X 32 \$ = 256,00 \$ 50% = <u>256,20 \$</u> Total : 512,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 8 h X 61 \$ = 488,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>24,40 \$</u> Total : 512,40 \$
Zumba kids 7-10 ans 8 cours Début le 7 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 43 \$ = 344,00 \$ 50% = <u>344,40 \$</u> Total: 688,40 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 82 \$ = 656,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>32,80 \$</u> Total: 688,80 \$

ACTIVITÉS POUR ENFANTS DU PRIMAIRE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activités de psychomotricité 5-6 ans *ROSE-DES-VENTS 8 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 12 Max : 14	1 enf. X 34,15 \$ = 34,15\$ 50 % = <u>34,17 \$</u> Total : 68,32 \$	Professeur : Para's'cool 1 enfant X 62 \$ = 62,00 \$ Frais d'admin 5% = 3,10 \$ TOTAL : <u>65,10 \$</u> Total avec taxes : 68,35 \$
Dessin 5-6 ans *ROSE-DES-VENTS 8 cours Début 9 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 28 \$ = 224,00 \$ 50 % = <u>224,20 \$</u> Total : 448,20 \$	Professeure : Véronique Lévesque 8 h X 41 \$ = 328,00 \$ A.S = 59,04 \$ Matériel = 40,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>21,35 \$</u> Total : 448,39 \$

ACTIVITÉS FAMILIALES

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Activité familiale au gymnase Forfait 10 semaines Début : Semaine du 6 octobre 2019	1 famille X 160\$ = 60,00\$ 50 % = <u>160,67 \$</u> Total : 320,67 \$	Avec surveillance : 15 h X 15,79\$ = 236,85 \$ A. S. = 42,63 \$ TOTAL : <u>279,48 \$</u> Total avec taxes : 321,34 \$
Activité au gymnase À la fois (maximum de 3 fois) Début : Semaine du 6 octobre 2019	1 location X 16 \$ = 16,00\$ 50 % = <u>16,06 \$</u> Total : 32,06 \$	Avec surveillance : 1,5 h X 15,79 \$ = 23,69 \$ A.S. = 4,26 \$ TOTAL : <u>27,95 \$</u> Total avec taxes : 32,14 \$

ADULTES ET ADOLESCENTS*

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Biodanza NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 11 octobre 2019 Min : 8 Max : 8	8 part. X 142,45 \$ = <u>139,60\$</u> Total : 1 139,60 \$	Professeure : Ariane Picher 8 h X 100 \$ = 800,00 \$ A.S. = 144,00 \$ Frais d'admin 5% = <u>47,20 \$</u> TOTAL : <u>991,20 \$</u> Total avec taxes : 1 139,63\$
Entraînement militaire NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 7 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	1 part. X 94,50 \$ = <u>94,50 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 78,28 \$ = 78,28 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,91 \$</u> TOTAL : <u>82,19 \$</u> Total avec taxes : 94,50 \$
Espagnol – Débutant et Intermédiaire 8 cours Début le 8 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 87,75 \$ = <u>702,00 \$</u> Total : 702,00 \$	Professeure : Anamaria Jaramillo 12 h X 41 \$ = 492,00 \$ A.S. = 88,56 \$ Frais d'admin 5% = <u>29,03 \$</u> TOTAL : <u>669,06 \$</u> Total avec taxes : 700,87 \$

Initiation à la photographie Début le 20 octobre 2019 Min : 6 Max : 8	6 part. X 128,25 \$ = <u>769,50 \$</u> Total : 769,50 \$	Professeure : Renée Ledoux 12 h X 45 \$ = 540,00 \$ A.S. = 97,20 \$ Frais d'admin. 5% = 31,86 \$ TOTAL : <u>594,72 \$</u> Total avec taxes : 769,25 \$
Piyo pour tous 6 cours Le 2 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 49,25 \$ = <u>394,00 \$</u> Total : 394,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 6 h X 46,15* \$ = 276,90 \$ A.S = 49,84 \$ Frais d'admin. 5% = <u>16,33 \$</u> TOTAL : <u>343,08 \$</u> Total avec taxes : 394,46 \$ *+3\$/h/après 10 part.
RCR et réactions allergiques 1 cours Le 27 octobre 2019 Min : 6 Max : 10	1 part. X 54,50 \$ = <u>54,50 \$</u> Total : 54,50 \$	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 45 \$ = 45,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>2,25 \$</u> TOTAL : <u>47,25 \$</u> Total avec taxes : 54,30 \$
Tricot Niveau 1 6 cours Début le 28 octobre 2019 Min : 6 Max : 8	6 part. X 72,75 \$ = <u>436,50 \$</u> Total : 436,50 \$	Professeure : Nathalie Boucher 12 h X 25,50 \$ = 306,00 \$ A.S. = 55,08 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,05 \$</u> TOTAL : <u>379,13 \$</u> Total avec taxes : 435,91 \$
Tricot Niveau 2 NOUVEAUTÉ 6 cours Début le 9 octobre 2019 Min : 6 Max : 8	6 part. X 72,75 \$ = <u>436,50 \$</u> Total : 436,50 \$	Professeure : Nathalie Boucher 12 h X 25,50 \$ = 306,00 \$ A.S. = 55,08 \$ Frais d'admin 5% = <u>18,05 \$</u> TOTAL : <u>379,13 \$</u> Total avec taxes : 435,91 \$
Yoga débutant 6 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 115 \$ = <u>920,00 \$</u> Total : 920,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 61 \$ = 762,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>38,13 \$</u> TOTAL : <u>800,63 \$</u> Total avec taxes : 920,52 \$
Yoga intermédiaire 10 cours Début le 9 octobre 2019 Min : 8 Max : 12	8 part. X 115 \$ = <u>920,00 \$</u> Total : 920,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 61 \$ = 762,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>38,13 \$</u> TOTAL : <u>800,63 \$</u> Total avec taxes : 920,52 \$
Zumba 8 cours Début le 15 octobre 2019 Min : 8 Max : 20	1 part. X 87 \$ = <u>87,00 \$</u> Total : 87,00 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 72 \$ = 72,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>3,60 \$</u> TOTAL : <u>75,60 \$</u> Total avec taxes : 86,92 \$

*50% pour les adolescents de Notre-Dame-des-Prairies

ADULTES SEULEMENT

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Cardio musculation Femme enceinte NOUVEAUTÉ Début le 7 octobre 2019 Min : 10 Max : 15	10 part. X 94,50 \$ = <u>94,50 \$</u> Total : 94,50 \$	Professeur : Clinique Kinésia 1 part. X 78,27 \$ = 78,27 \$ Frais d'admin 5% = 3,91 \$ TOTAL : <u>82,18 \$</u> Total avec taxes : 94,49 \$
Libres au gymnase Septembre à décembre En moyenne 4 personnes	4 pers. X 65,50\$ = <u>262,00 \$</u> Total : 262,00 \$	Avec surveillance 12,5 h X 15,79 \$ = 197,38 \$ A.S. = 35,53 \$ TOTAL : <u>232,90 \$</u> Total avec taxes : 267,78 \$
Marche pleine conscience NOUVEAUTÉ 6 cours Début le 21 octobre 2019 Min : 8 Max : 15	8 part. X 48 \$ = <u>384,00 \$</u> Total : 384,00 \$	Professeure : Geneviève Roy-Boulard 9 h X 30\$ = 270,00 \$ A.S = 48,60 \$ Frais d'admin. 5% = <u>15,93 \$</u> TOTAL : <u>334,53 \$</u> Total avec taxes : 384,63 \$
Stretching 10 cours Début le 9 octobre 2019 Min : 8 Max : 15	1 part. X 84,50 \$ = <u>84,50 \$</u> Total : 84,50 \$	Professeur : En Corps 1 part. X 70 \$ = 70,00 \$ Frais d'admin. 5% = 3,50 \$ TOTAL : <u>73,50 \$</u> Total avec taxes : 84,50 \$
Yoga léger 50 ans et plus 10 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 115 \$ = <u>920,00 \$</u> Total : 920,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 61 \$ = 762,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>38,13 \$</u> TOTAL : <u>800,63 \$</u> Total avec taxes : 920,52 \$
Yoga léger 50 ans et plus 10 cours Début le 10 octobre 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 115 \$ = <u>920,00 \$</u> Total : 920,00 \$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 61 \$ = 762,50 \$ Frais d'admin. 5% = <u>38,13 \$</u> TOTAL : <u>800,63 \$</u> Total avec taxes : 920,52 \$
Zumba Gold pour femme enceinte et 50 ans et + 8 cours Début le 7 octobre 2019 Min : 10 Max : 15	10 part. X 74,50 \$ = <u>745,00\$</u> Total : 745,00 \$	Professeure : Monika Fortin enr. 8 h X 77 \$ = 616,00 \$ Frais d'admin 5% = 30,80 \$ TOTAL : <u>646,80 \$</u> Total avec taxes : 743,66 \$
Yoga pré-natal 10 cours Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 113,15 \$ = <u>905,20\$</u> Total : 905,20\$	Professeur : Yoga Lanaudière 12,5 h X 60 \$ = 750,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>37,50 \$</u> TOTAL : <u>787,50 \$</u> Total avec taxes : 905,42 \$
Yoga pré-natal Demi session 5 cours Début le 10 octobre 2018 Min : 8 Max : 12	8 part. X 56,60 \$ = <u>452,80 \$</u> Total : 452,80 \$	Professeure : Sophie Desjardins 6,25 h X 60 \$ = 375,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>18,75 \$</u> TOTAL : <u>393,75 \$</u> Total avec taxes : 452,71 \$

569-10-2019 **9.3 Loisir et Sport Lanaudière – adhésion – renouvellement**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à Loisir et Sport Lanaudière pour 2019-2020 et d'acquitter la cotisation de 175 \$ s'y rapportant.

570-10-2019 **9.4 Sport élite – demande de contribution municipale – soccer**

ATTENDU QUE Mathis Morin sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au tournoi des sélections à Saint-Georges-de-Beauce, qui avait lieu du 22 au 27 juillet 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 16 septembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 100 \$ à Mathis Morin.

571-10-2019 **9.5 Sport élite – demande de contribution municipale – triathlon**

ATTENDU QUE monsieur Pierre Heynemand sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une aide financière dans le cadre de sa participation au triathlon « Ironman » à Kona Hawaï, le 12 octobre 2019;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux exigences formulées par la politique d'aide au sport élite en vigueur de la Ville;

ATTENDU la recommandation du 16 septembre 2019 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accorde une aide financière de 300 \$ à monsieur Pierre Heynemand.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle – automne 2020 – ajouts

572-10-2019

ATTENDU QUE la programmation culturelle 2019-2020 élaborée par le Service de la culture, des communications et des loisirs a été présentée aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter des projets à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier la programmation culturelle – automne 2020 afin d'ajouter des projets suivants, soit :

Septembre 2020

Jeudi 10 septembre 19h30 Théâtre / Notre histoire est un château de sable – Résidence du 7 au 11 septembre

Jeudi 17 septembre 19h30 Musique traditionnelle / Rhizome
Résidence du 14 au 18 septembre

Samedi 26 septembre 19h30 Théâtre / Cesar et Drana
Résidence du 21 au 26 septembre

Octobre 2020

Jeudi 8 octobre 19h30 Danse / Ariane Boulet
Résidence du 5 au 9 octobre

D'approuver le budget inhérent à chacun des projets ci-dessus décrits, lesquels totalisent approximativement 1 390 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.2 Bulletin d'informations municipales Le Prairiquois – impression

573-10-2019

ATTENDU QUE la compagnie Éditions Média Plus Communication inc. offre le service d'impression du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* gratuitement en contrepartie de la vente de publicité;

ATTENDU la recommandation datée du 26 septembre 2019 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le contrat de l'édition du bulletin d'informations municipales *Le Prairiquois* à Édition Média Plus Communication inc. pour les quatre parutions de l'année 2020.

11. AUTRES SUJETS

11.1 Destruction de documents

574-10-2019

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit que la greffière a la responsabilité de la gestion des archives de la Ville;

ATTENDU QU'une liste de documents à détruire a été déposée le 30 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE, sur recommandation de madame Sylvie Malo, greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, les documents consignés sur la liste datée du 30 septembre 2019 soient détruits, et ce, en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation de la Ville.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

575-10-2019

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse